

Saint Pantaléon de Larche, le 5 septembre 2024



COMMUNE DE
SAINT PANTALEON DE LARCHE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Pantaléon-de-Larche Tri et collecte des restes de repas

La loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire du 10 février 2020 prévoit l'obligation de mettre à disposition des usagers une solution de tri à la source des biodéchets, soit par une collecte spécifique, soit par compostage.

Ainsi la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche et le Sirtom de la région de Brive s'associent aujourd'hui pour mettre en place une démarche de tri et de collecte des restes de repas en porte-à-porte ou en apport volontaire (par l'intermédiaire d'une borne enterrée) selon le lieu d'habitation.

Afin d'accompagner la population dans ces changements d'habitude et, pour que chaque foyer s'approprie le bon geste et participe à cette opération déterminante pour la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche, la population saint-pantaléonnaise est invitée à une réunion publique d'information le **mardi 17 septembre 2024 à 18h à la salle des fêtes** (Place du Docteur Blusson).

CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - am.oumedjkane@outlook.fr
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – fdurie@mairiesaintpantaleon.fr